

## TRANSPORT AERIEN : décision ce 3 juin sur la mise sous séquestre des actions de Casil Europe au capital de l'aéroport de Toulouse

Saisi par les actionnaires publics de la société [AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC](#) / **T** : 05.34.61.80.83 (ATB), le tribunal de commerce a examiné mercredi 29 mai la demande de mise sous séquestre des 49,99 % d'actions détenues par la société à capitaux chinois [CASIL EUROPE](#) au capital d'ATB. Il rendra sa décision ce lundi 3 juin. Les juges avaient été saisis en référé par la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, la région Occitanie, le conseil départemental de Haute-Garonne et [TOULOUSE METROPOLE](#) / **T** : 05.81.91.72.00, actionnaires à hauteur de 40 %. Ces collectivités invoquent « un contexte chargé d'incertitudes » depuis que la cour administrative d'appel de Paris a annulé la procédure de privatisation d'ATB et que Casil Europe a annoncé être entré en négociations exclusives avec Eiffage pour le rachat de ses parts.